



Pau, le 25 novembre 2024

Grève du 5 décembre et ses suites.

Avec l'intersyndicale Éducation, le SNES-FSU appelle à la **grève le jeudi 5 décembre**. Pour le SNES-FSU, une journée de grève ne suffira pas pour gagner. Il nous faut donc construire une grande mobilisation à partir de début décembre et s'inscrire dans la durée, donc sur plusieurs jours. **Cela sera possible si le 5 décembre est massif.**

Nous invitons les S1 et les collègues à nous faire connaître les **premières estimations de grévistes** par retour de mail.

TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTION

Jeudi 5 décembre 2024

10h30 Place de Verdun à PAU

10h30 Place St Ursule à BAYONNE

Choc des savoirs, une première victoire imminente !

Suite au recours déposé par le SNES-FSU devant le **Conseil d'État**, le rapporteur s'apprête à rendre son avis. Il se prononcera favorablement, ce mercredi, pour annuler l'arrêté qui organise les groupes de niveau en français et en mathématiques en Sixième et Cinquième, confirmant la fragilité juridique et politique de cette réforme. Il est nécessaire de nous saisir de cette première victoire pour exiger des améliorations immédiates comme la **fin du tri des élèves** en mettant en place des groupes hétérogènes à effectifs réduits pour l'année, la révision des emplois du temps dans chaque collège du département, l'annulation de l'obligation d'obtenir le DNB, rôle que le DNB n'a jamais eu, pour poursuivre ses études en seconde GT comme en seconde professionnelle qui démontre le peu de considération que le ministère a pour les collégiens.

Dans trois semaines, le Conseil d'État rendra son **jugement définitif**.

S'il confirme la position du rapporteur, cela marquera une étape importante pour toute la profession dans sa lutte pour assurer la réussite et l'émancipation de l'ensemble des élèves.

Nous ne cesserons de mener la bataille pour l'abrogation de cette réforme extrêmement régressive qui, en réalité, conforte le tri social.

Élections internes à la FSU : dépouillement dans les S1

Si les élections internes à la FSU ont été organisées dans l'établissement, le dépouillement doit impérativement se faire **jeudi 28 novembre en fin d'après-midi**. Le secrétaire du S1 doit faire remonter au plus tard vendredi 29 novembre par courriel adressé à s3bor@snes.edu le PV et la liste d'émargement. Il convient également de conserver les originaux quelques temps dans l'établissement, en cas de litige constaté par la commission académique qui procédera début décembre à une synthèse des résultats académiques avant de faire remonter à la FSU nationale.

Si besoin un PV de dépouillement est disponible ici :

https://www.bordeaux.snes.edu/IMG/pdf/pv_fsu_national.pdf

et les informations générales sur ce scrutin sont disponibles au lien suivant :

<https://www.bordeaux.snes.edu/Vote-d-orientation-FSU-Du-jeudi-7-au-jeudi-28-novembre-2024.html>

Merci au S1 de leur implication dans ce moment important de la vie démocratique de notre fédération.

Circulaires rectorales Forfait Mobilité Durable

Les demandes, à faire avant le 31 décembre, se font cette année **exclusivement** via la plateforme **Colibris**. Les grands principes restent identiques aux années précédentes (le montant dépend du nombre de déplacements effectués pendant l'année civile 2024, possibilité de cumuler divers types de mobilité douce...). Toutes les informations sont ici : <https://www.bordeaux.snes.edu/Forfait-Mobilite-Durable.html>

Congé de Formation Professionnelle (CFP)

Les demandes de CFP pour 2025-2026 et le dépôt des documents se font exclusivement sur **Colibris** du 14 novembre au 5 décembre. Le contingent de congé 2025-2026 n'est pas encore connu mais nul doute qu'il sera encore **insuffisant** au regard du nombre de demandes (40 équivalents temps plein seulement en 2024-2025). Rappelons que les 3/4 des demandes concernent la préparation de l'agrégation, qu'il faut actuellement 6 demandes pour obtenir le CFP, et que depuis l'année dernière l'administration applique une loi donnant la priorité aux collègues ayant la RQTH. Est-il normal que les collègues ayant la RQTH obtiennent le CFP dès la première demande ? Vaste débat...

Vous trouverez toutes les informations et des statistiques ici :

<https://www.bordeaux.snes.edu/Conges-de-formation-professionnelle-2148.html>

25 novembre : journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Les **commissaires paritaires** du SNES-FSU, siégeant en conseils de discipline qui visent des personnels, **se formeront**, ce même jour, pour développer un argumentaire qui, en cas de commissions disciplinaires à l'encontre d'auteur.e de VDHA, envers des personnels ou des élèves, permette (de trouver le juste équilibre) de tenir la tension entre la défense des droits de l'agent.e incriminé.e et (le respect) la promotion de nos mandats contre les violences sexistes et sexuelles.

Les permanencières et les permanenciers de la section académique du SNES-FSU sont formé.es et en capacité d'écouter les victimes, de les aider dans le signalement à l'employeur et de les accompagner. La permanence académique est ouverte du lundi au vendredi, de 14h à 17h, sur place au 138 rue de Pessac à Bordeaux ou par téléphone au 0557816240 et joignable à tout moment par mail à l'adresse permanence@bordeaux.snes.edu

Le SNES-FSU combat toute l'année pour l'éradication des Violences Discriminations Harcèlement et Agissements sexistes ; axe fort du syndicalisme, enjeu de société majeur, national et international mais aussi enjeu de métier et de défense des personnels. **Des mesures urgentes s'imposent** comme l'abrogation du jour de carence pour les femmes victimes de violence, des moyens pour qu'enfin le service public de l'Éducation assure son rôle central dans la lutte contre les VSS en mettant rapidement en œuvre un programme d'Éducation à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle pour nos élèves...

Retrouvez des articles complets en ligne :

- site du SNES-FSU de bordeaux : <https://bordeaux.snes.edu/Le-23-et-le-25-novembre-mobilisons-nous-contre-les-violences-faites-aux-femmes.html>

- site du SNES-FSU : <https://www.snes.edu/agissons/campagnes/le-25-novembre-journee-internationale-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>

Mutations inter-académiques

Le **serveur ferme** mercredi 27 à midi. À partir du 28 chaque participant.e doit imprimer sa **confirmation de demande** de mutation et la déposer **auprès de son/sa chef.fe** d'établissement avec toutes les pièces justificatives. Le/la chef.fe d'établissement vérifie que le dossier est complet, appose son visa et transmet le dossier, en un seul envoi, au rectorat pour le 03 décembre.

Il est **possible de modifier** les vœux et les barèmes à la main en rouge sur la confirmation de demande de mutation.

IMPORTANT régression des droits : malgré les multiples interventions du SNES-FSU le ministère est demeuré inflexible et remet en place une règle ayant existé il y a plus de 10 ans et qui avait été supprimée en 2018. Cette règle impose à l'agent pacsé.e de fournir la preuve d'une **déclaration commune d'imposition**. Outre qu'elle crée une différence de traitement entre couples marié.es et couples pacsé.es, cette règle met les collègues dont le/la conjoint.e travaille en Espagne dans l'incapacité de bénéficier des bonifications familiales puisqu'il est alors impossible d'avoir cette déclaration commune d'imposition. Le seul assouplissement obtenu par le SNES-FSU lors de son intervention jeudi 21 au MEN est que la preuve que le ou la participant.e a enregistré son changement de situation familiale sur le site des impôts devrait suffire. Pour davantage d'information :

<https://www.snes.edu/article/communiqués/mutations-le-ministere-instaure-une-discrimination-entre-pacs-et-mariage/>

Le SNES-FSU va demander, comme tous les ans, une audience afin de présenter début janvier au DRH et à la directrice de la DPE les **dossiers médicaux** que les collègues lui auront fait parvenir.